



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DES DROITS DE L'HOMME, DE
LA FORMATION À LA CITOYENNETÉ ET
DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
DE LA RÉPUBLIQUE



Université
de Lomé



COLLOQUE DE LOMÉ :
« REGARDS CROISÉS SUR LA JUSTICE ADMINISTRATIVE AU TOGO »

PROGRAMME

Date : mardi 16 janvier 2024

Lieu : Auditorium de l'Université de Lomé (UL)

colloquejusticetogo@gmail.com

08h30-09h00 : Allocution d'ouverture :

- **Kossivi Hounaké**, Professeur titulaire des Universités, Directeur du Centre de Droit Public, Université de Lomé
- **Adama Kpodar**, Professeur titulaire des Universités, Président de l'Université de Lomé,
- **Yaya Bawa Abdoulaye**, Magistrat, Président de la Cour suprême du Togo

09h00 : Leçon inaugurale :

Jean-Philippe Ferreira, Professeur des Universités, Droit public, Université de Bordeaux, France,
« **La justice administrative : hier, aujourd'hui et demain** »

PREMIÈRE PARTIE : L'IMPLANTATION

ACTE 1 : LES CONTRAINTES

Présidence : Kossivi Hounaké, Professeur titulaire des Universités, Droit public, Université de Lomé

1. Fabrice Hourquebie, Professeur des Universités, Droit public, Université de Bordeaux, France
« **Une réflexion critique sur les bases constitutionnelles de la justice administrative** »
2. Nadjombé Gbéou-Kpayilé, Agrégé de droit public, Université de Kara, « **Remarques sur une ambiguïté du contentieux administratif au Togo : la juridiction administrative à la recherche de sa procédure** »
3. Sétowu Mawuliplimi Edoh, Juge au Tribunal de commerce de Lomé « **Organisation judiciaire togolaise et justice administrative au Togo** »
4. Moubarak Ouro-Nile, Doctorant en Droit public, Université de Lorraine, France, « **L'administré, cet impensé pourtant nécessaire pour une justice administrative au Togo** »
5. Yobaré Yentiare, Hèzouwè Moïse Akélim, Docteurs, Responsables de l'Association Justice Accessible Togo (AJA-Togo), « **De la justice administrative au Togo à l'aune des enjeux d'effectivité, de proximité et de célérité** »

Débats :

ACTE 2 : LES INFLUENCES EMPRUNTABLES, CONCURRENTES ET CONTRIBUTIVES

Présidence : Fabrice Hourquebie, Professeur des Universités, Droit public, Université de Bordeaux, France

1. Fogan Nakou, Docteur en droit public, Avocat au barreau de Paris, « **Quelques observations sur la condition d'urgence dans le contentieux administratif** »
2. Martin Koffi Odoh, Doctorant, droit public, Universités de Lomé-Nantes, « **Essai de contribution à la mise en œuvre de la responsabilité administrative au Togo** »
3. Guillaume Goulard, Conseiller d'État, France, « **La rédaction des décisions, gage de qualité de la justice administrative** »
4. Eugène Koffi Amegan-Dzaka, Doctorant, Élève à l'ÉNA, Université de Lomé, « **Le Médiateur de la République, un correctif indispensable à l'insuffisance de la justice administrative au Togo** »
5. Marie Joseph Ngono, Doctorante en droit privé, Université de Lomé, « **La médiation : un dispositif efficace au bénéfice de la justice administrative au Togo** »

Débats :

12h30 : Pause

14h00 : Reprise

DEUXIÈME PARTIE : L'ACCOUTUMANCE

ACTE 3 : L'ÉPANOUISSEMENT

Présidence : Palouki Massina, Maître de conférences en droit public, Membre de la Cour constitutionnelle du Togo

1. Henry O. Dogo, Olivier L. Banizi et Faré E. Ali, Magistrats, « **Togo : Quelle indépendance judiciaire pour une justice administrative efficace ?** »
2. Marc Makpawo, Docteur, Avocat au Barreau de La Rochelle, France, « **Justice administrative et droit au juge au Togo** »
3. Christian Trimua, Maître-Assistant de droit public, Université de Lomé, « **L'exécution des décisions de justice par l'administration publique togolaise : état des lieux et...** »
4. Godwin Disseyi Palouki, Professionnel des Impôts, chargé des recours administratif et juridictionnel, Doctorant en droit public, Université de Kara, « **La protection du contribuable devant la juridiction administrative dans le contentieux fiscal au Togo** »

5. Ibouaïm Adoyi, Assistant en droit public, Université de Lomé, « **Les conditions de la qualité de la justice administrative en matière fiscale au Togo** »

Débats

ACTE 4 : LES PERSPECTIVES

Présidence : Ibrahim Salami, Professeur titulaire de droit public, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

1. Efoe Mawunyigan Kini, Maître-Assistant de droit public, Université de Lomé, « **Le rapporteur public devant les juridictions administratives depuis la réforme de 2019** »
2. Elysée Hator, Doctorant en droit public, Université Paris-Saclay, France, « **De la contrariété de deux textes normatifs déclarés conformes à la Constitution devant le juge administratif. Lecture de la décision *Yaovi Sronvié* de la Cour suprême du Togo du 19 décembre 2017** »
3. Thierry Kokoroko, Magistrat, Président du TGI de Sokodé, « **La nouvelle organisation judiciaire et les perspectives de la justice administrative au Togo** »
4. Paterné Mambo, Professeur de droit public, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, « **La justice administrative à l'épreuve de l'unité de juridiction: quel avenir pour le droit administratif au Togo ?** »
5. Cossoba Nanako, Maître-Assistant en droit public, Université de Parakou, Bénin, « **La décision administrative 2.0** »

Débats

17h00 : Propos conclusifs : Christian Trimua, Maître-Assistant de droit public, Université de Lomé, Droits de l'Homme, de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République et Porte-parole du Gouvernement

17h30 : Clôture

Dodzi Kokoroko, Professeur titulaire des Universités Ministre des Enseignements primaire, secondaire et techniques

18h30 : Cocktail de réseautage (sur inscription et contribution)